

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles D 613-2 à D 613-4 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'article D 613-6 du code de l'éducation relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 mai 2012 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. SALIM BENFARHAT, né le 16 octobre 1991 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription à la Licence Professionnelle ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE** SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS, spécialité NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE, dans le domaine SCIENCES ET TECHNOLOGIES,
mention assez bien

est délivré à **M. SALIM BENFARHAT**

au titre de l'année universitaire 2015-2016

et confère **le grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 novembre 2016

Le titulaire

Le Président



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N° UAM 12157830

/2016201508906

Yvon BERLAND

Bernard BEIGNIER